

Collaud Elian (*PDC/CVP, BR*). J'ai pris connaissance avec intérêt du rapport N° 50 concernant la décentralisation des cours collectifs d'initiation musicale et de solfège. La mission prioritaire du Conservatoire est d'offrir une formation spécifique destinée à la pratique d'un instrument. L'offre de cours est déjà bien étoffée et la mission est très bien notée sur sa portée générale. Toutefois, les formateurs des jeunes musiciens des districts périphériques, tels que la Broye et la Glâne, doivent trouver des solutions externes au Conservatoire, ceci pour assurer la relève nécessaire dans nos régions pour les fanfares dans un délai raisonnable. C'est pourquoi je suggère à M^{me} la Commissaire de tenir aussi compte de l'évolution des partitions et des instruments nécessaires pour jouer leurs mélodies. L'attractivité du Conservatoire n'est plus à démontrer, preuve en est les listes d'attente pour étudier la percussion par exemple. S'il fallait un tambour il y a 20 ans, aujourd'hui une batterie est nécessaire pour jouer ces symphonies. Mais n'est-ce pas beaucoup plus harmonieux? Je suggère donc de prendre en compte ces éléments et d'orienter la délocalisation en utilisant aussi les écoles de musique déjà en place dans d'autres cantons, tels que dans la Broye vaudoise par exemple. Ainsi, les élèves broyards et d'ailleurs pourraient profiter d'une plus large portée d'enseignement musical de proximité. Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat de maintenir une culture musicale marquée de notes blanches.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie Mesdames et Messieurs les Député-es pour leurs différentes interventions.

Je souhaiterais relever trois éléments qui me paraissent importants. Tout d'abord la question de la formation initiale en musique et en chant durant la scolarité obligatoire. Nous avons fait dans le domaine de l'éducation musicale un effort extrêmement important dans les dernières années qui portait à la fois sur l'école primaire puis sur le cycle d'orientation. Si j'entends maintenant que les enseignants de musique, qui sont des enseignants spécialisés au cycle d'orientation, ne sont pas satisfaits du niveau atteint par les élèves, c'est pour moi une première et je ne l'avais pas entendu jusqu'à maintenant. On avait plutôt loué la méthode d'éducation musicale, qui a été reprise par d'autres cantons et avec lesquels nous travaillons maintenant en commun, en particulier avec le canton du Valais. C'est vrai, il y a une personne qui représente un EPT et qui est responsable de la coordination, la surveillance, du soutien pour le domaine de l'éducation musicale. Cela peut paraître en soi peu. C'est beaucoup si l'on compare à d'autres branches pour lesquelles nous n'avons pas ces moyens-là, et je souhaite le dire, ce d'autant plus que le responsable pour l'éducation musicale est quelqu'un de très grande qualité. Son rôle est avant tout non seulement d'aller dans les classes, c'est un aspect, mais surtout d'organiser la formation continue et de permettre l'introduction, le cas échéant, encore de nouveaux moyens.

Le deuxième élément que je souhaiterais relever est la question de la limite maximale de 3080 heures d'enseignement que nous avons actuellement et sur lesquelles

nous nous étions mis d'accord avec les communes qui financent avec nous le Conservatoire. Il est vrai, nous avons une légère liste d'attente chaque année pour laquelle nous devons essayer de trouver des solutions. Le Conseil d'Etat est disposé – il l'a dit dans sa réponse – à examiner la proposition de relever cette limite maximale, mais une fois connues les conséquences financières de l'intégration des classes professionnelles du Conservatoire de Fribourg au sein du Conservatoire de Lausanne. Cela nous donnera probablement la marge de manœuvre nécessaire pour pouvoir augmenter sans avoir une conséquence trop importante pour les communes. Je peux rassurer le député de Roche. Il n'y a pas de velléité de la part du Conseil d'Etat d'augmenter, dans le fond, le coût de l'enseignement musical si ce n'est la taxe d'inscription – c'est la seule que financent aujourd'hui les parents des élèves – et la loi prévoit la possibilité d'indexer lorsque nous avons atteint un certain pourcentage. C'est la seule possibilité, mais cela ne présente pas une augmentation trop importante.

S'agissant de la réorganisation territoriale de l'enseignement, en particulier des lieux d'enseignement décentralisés, la Commission du Conservatoire dans laquelle siègent également les communes fribourgeoises est à l'étude. Nous voulons faire un groupe de travail pour associer encore mieux les communes. L'idée n'est pas nécessairement de réduire le nombre de sites d'enseignements décentralisés mais d'en fixer un certain nombre, dits principaux, qui sont liés aux infrastructures des sites d'orientation dans les régions, qui sont de grande qualité, et qui permettraient d'avoir des installations plus pérennes que nous l'avons maintenant. Il s'agirait ensuite de doubler ces sites principaux de sites décentralisés, en lien notamment avec les ensembles de musique dans les villages parce que c'est là où nous devons en particulier former les jeunes et c'est là où nous devons entretenir le lien le plus étroit avec la commune, avec la région.

C'est avec ces éléments sur lesquels nous sommes en train de discuter que je clos mon intervention.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 51 sur le postulat N° 300.05 Nicole Aeby-Egger/Guy-Noël Jelk (évolution de l'Ecole cantonale de degré diplôme – ECDD – vers une école de maturité spécialisée santé et sociale – EM-Sp santé-social)¹

Discussion

Jelk Guy-Noël (*PS/SP, FV*). Prise de position du groupe socialiste concernant le rapport relatif à l'évolution des ECDD vers des Ecoles de maturité spécialisée santé et sociale. Ma collègue postulante et moi avons pris connaissance avec intérêt du rapport N° 51. Je souhaite au nom de mon groupe vous faire part des considérations et des questions suivantes: nous relevons que l'ECDD/ECG de notre canton représente 1000 étu-

¹ Texte du rapport p. 465.

dians répartis en 3 sites: Fribourg 670 étudiants, Bulle 220 et le reste au GYB. La Conférence des Directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) reconnaît à ces écoles le droit de délivrer des certificats ECG, ce qui sera le cas dans notre canton pour l'année scolaire 2007–2008.

Le but de notre postulat est que ces écoles puissent à l'avenir décerner également une maturité spécialisée dans les domaines de la santé et du social. L'ECG acquerra de ce fait une reconnaissance publique évidente, deviendra encore plus attractive pour les jeunes et offrira aux plus enthousiastes et aux plus performants la possibilité d'obtenir un papier leur permettant d'entrer directement dans les HES subséquentes fribourgeoises et également d'autres cantons. Actuellement afin d'accéder aux HES-SO-S2 ou HEP, les étudiants qui se forment dans l'ECG de notre canton ont les possibilités suivantes.

Premièrement, ils peuvent suivre la filière santé, c'est-à-dire 3 années d'études avec le certificat ECG et moyennant une année préparatoire et des stages, ils peuvent accéder aux HES santé. Les métiers visés sont infirmiers, physiothérapeutes, etc. Deuxièmement ils peuvent suivre la filière sociale, soit trois années d'études avec le certificat ECG et moyennant une année complémentaire constituée de modules et de stages en institution ils ont accès aux HES sociales. Les métiers visés sont travail social, éducateurs, etc. Et la troisième possibilité qu'ont les étudiants est de se diriger vers la HEP. Cette école requiert également les trois années d'ECG, le certificat et évidemment une année supplémentaire constituée de modules complémentaires.

Ce que nous demandons c'est en fait la transformation de l'année supplémentaire existante en une année de maturité spécialisée. Certes, comme le relève le Conseil d'Etat, nous sommes conscients qu'en pratique tout n'est pas si simple. Concernant le domaine social, la modification ne devrait pas trop poser de difficultés, mais la situation transitoire court jusqu'en 2015. D'où provient ce laps de temps pour mettre en place la maturité spécialisée? Nous espérons vivement que cela se fasse beaucoup plus tôt. Concernant le domaine pédagogique, le passage à la maturité spécialisée pédagogique ne devrait pas rencontrer trop d'obstacles. Dans ce cas, le Conseil d'Etat craint de ne pas atteindre la masse critique. Je peux lui dire qu'actuellement l'écrasante majorité des étudiants de l'année préparatoire provient des ECG, et qu'un ou deux étudiants au grand maximum sont porteurs d'un CFC avec expérience. Concernant le domaine de la santé, le passage est plus complexe, car l'année nécessite des modules de formation en lieu spécialisé, des cours spécifiques et il faudra régler d'éventuels passages d'une formation à l'autre. Ceci est réalisable si on en a la volonté. Comme le constate le Conseil d'Etat, à part Genève qui offre déjà à ses étudiants la possibilité d'obtenir une maturité spécialisée – un modèle qu'il ne faudra pas forcément suivre, ma collègue vous en parlera –, cinq cantons en ont fait la demande. Soleure, Bâle, Schaffhouse, Zürich et Tessin. Quasiment tous ces cantons attendent et quasiment tous les autres cantons attendent la décision de leurs voisins. A notre avis, le problème des effectifs trop ou pas assez élevés ne devra pas se poser. Je me porte garant ainsi que mes

collègues, M^{me} la Conseillère, pour orienter judicieusement nos étudiants ou nos futurs étudiants. Quant au coût supplémentaire de la mise en place de ces maturités: certes celle-ci aura un prix mais qui devrait être modéré car une partie des structures existe déjà. Il est plaisant de relever que le Conseil d'Etat conclut son rapport en mentionnant que je le cite: «La mise en place des maturités spécialisées devrait s'imposer dans notre canton». Mais pourquoi après toutes ces explications données utiliser encore le conditionnel et non pas le futur? Les deux ou trois spécialistes de ce domaine très technique sont entièrement acquis à la cause de la mise en place de ces maturités spécialisées dans notre canton. D'ailleurs si je suis bien informé un groupe de travail a été mandaté pour la mise en place de la maturité spécialisée en santé pour la rentrée 2009. Nous souhaitons vivement que le canton de Fribourg fasse preuve d'audace et qu'il soit le neutron qui déclenchera la réaction en chaîne et qui fournira l'énergie nécessaire pour influencer les autres cantons attentistes. Nos étudiants fribourgeois vous en seront infiniment reconnaissants. Moyennement les remarques et les questions ci-dessus, le groupe socialiste prend acte de ce rapport. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour le rapport circonstancié qui a été présenté concernant l'évolution de l'Ecole de degré diplôme (ECDD). Il souscrit unanimement à l'idée de mettre en place des maturités professionnelles dans le domaine de la santé, du travail social et de la pédagogie. Il est satisfait d'apprendre qu'une analyse approfondie des filières existantes a été effectuée et que des synergies seront recherchées entre les niveaux tertiaires et secondaires afin de ne pas doubler les voies de formation. Les résultats de la consultation romande apporteront sans doute aussi des éléments intéressants à l'étude qui conduira à la finalisation de cette offre d'études complémentaire. Il m'importe de savoir avant de conclure, de connaître le pourcentage d'abandons des études dans cette Ecole de culture générale (ECG), ce point ne ressortant pas du rapport qui a été présenté. Le groupe libéral-radical avec ses remarques approuve ce rapport dans son unanimité.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport avec beaucoup de plaisir et après une analyse attentive de son contenu. Et il fallait vraiment beaucoup d'attention pour lire ce rapport! Le groupe démocrate-chrétien est très satisfait de savoir que, enfin, des solutions vont venir concernant la mise en place de ces nouveaux certificats de maturité spécialisée à l'horizon 2009–2010. Le groupe démocrate-chrétien se réjouit surtout de constater que la complexité de cette matière inter-cantonale n'a pas paralysé notre Direction de l'Instruction publique. Persuadé qu'il est, que la présidence de la Conférence des Directeurs de l'Instruction publique au plan national, exercée par sa Directrice, l'aura aidée à voir un peu clair dans la prédominance des incertitudes fédérales.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié le rapport N° 51 et en prend acte avec satisfaction. L'ECDD est aujourd'hui une structure intermédiaire entre l'école secondaire et l'apprentissage d'une profession. Destinée à combler un vide pour ceux qui, après l'école secondaire, n'ont pas choisi la voie d'un apprentissage ou qui n'étaient pas à même de poursuivre des études secondaires supérieures, cette Ecole de culture générale s'est progressivement profilée comme une école de préparation pour les métiers de la santé et du social. Or, avec la création des Hautes écoles spécialisées et les exigences d'entrée spécifiques, l'ECDD ne peut plus offrir actuellement un diplôme accepté sans autre par ces Hautes Ecoles. La nécessité de mettre sur pied un cursus donnant droit à un certificat de maturité professionnelle est évidente. Nous saluons la décision du Conseil d'Etat de mandater la DICS pour établir la création d'un groupe de travail qui sera responsable de traiter la faisabilité d'un tel cursus. Il en demeure pas moins important de souligner que, malgré tout, cette Ecole doit garder une section de culture générale et maintenir ainsi un rôle d'école intermédiaire.

Aeby-Egger Nicole (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche remercie le Conseil d'Etat pour le rapport concernant le postulat qui avait été déposé le 17 novembre 2005, accepté par le Grand Conseil le 8 septembre 2006. Cela nous confirme qu'il faut vraiment de la patience pour faire de la politique. Ce rapport concerne la maturité spécialisée et non la maturité professionnelle, comme l'ont cité mes collègues Badoud et Zadory. Personnellement je suis également bien consciente que ce rapport, pour une grande majorité d'entre nous, en raison de sa spécificité, de sa complexité n'est pas d'un accès des plus aisés. Je vais donc aller à l'essentiel et suis persuadée que vous serez surpris par ce que vous allez entendre.

Tout d'abord concernant le rapport lui-même, je regrette l'absence de contextualisation des formations du domaine de la santé. Peut-être avez-vous vu l'émission «Mise au point» du dimanche 31 mars et si ce n'est pas le cas, je vous encourage à la visualiser. Comme un grand nombre d'articles de journaux romands le mois passé, cette émission relate toute la problématique de la formation des infirmières dispensées en HES en Suisse romande et en ES (Ecole spécialisée) de l'autre côté de la Sarine. Ceci signifie que nous ne pouvons pas attendre de voir ce qui va se faire en Suisse alémanique qui a tout simplement moins besoin de maturités spécialisées puisqu'il y a beaucoup de professions de ce domaine positionnées au niveau ES. La situation en Suisse: en effet il n'y a que le canton de Genève en Suisse romande qui offre des matus spécialisées et en Suisse alémanique ce sont 4 cantons, Soleure – et non Appenzell (AE) comme cité dans le rapport –, Schaffhouse, Zürich et Bâle-Ville, plus le Tessin. Cela fait 6 cantons et non des moindres qui offrent déjà ces maturités spécialisées. Mais afin d'être brève, je me limiterai à la problématique de la maturité spécialisée santé.

Genève est citée en exemple. Pourtant ce qui se passe à Genève au niveau de la maturité spécialisée est très problématique. Vous vous demandez pourquoi? Parce

que Genève ne délivre pas des maturités spécialisées, mais maturités spécialisées spécialisées, c'est-à-dire qu'il ne délivre pas des maturités spécialisées santé, mais des maturités spécialisées santé diététique ou bien des maturités spécialisées santé soins ou des maturités spécialisées santé radiologie. Ce n'est pas écrit comme cela dans les maturités que le canton délivre, pourtant c'est la réalité que rencontrent les gens qui ont suivi ces formations.

Chers collègues, c'est terrible, parce que si à la fin de l'année préparatoire à la HES une personne change d'orientation, elle a une maturité spécialisée santé, mais elle doit quand même refaire l'année préparatoire. C'est un peu le jeu de l'oie, elle repart non pas une case en arrière mais une année en arrière. Je suis d'autant plus à l'aise pour le signaler parce que hier j'ai téléphoné à Genève où l'on m'a confirmé ces craintes en me disant que finalement perdre une année n'est pas si grave. Le problème n'est pas au niveau de la maturité spécialisée, parce que la CDIP a des règlements clairs. la CDIP a un règlement du 12 juin 2003 qui indique très clairement ce qu'il faut faire pour obtenir une maturité santé, je vais vous épargner les points. Au niveau de la HES c'est très clair aussi puisque la Conférence suisse des Hautes Ecoles spécialisées a des recommandations datant de juillet 2006 et là aussi c'est très clair: peuvent entrer en première année de bachelor les gens qui ont une maturité spécialisée du domaine.

Le problème est vraiment au niveau de la HES-SO. Cette année préparatoire, vous l'avez compris, est inutile pour les porteurs de maturités spécialisées. La maturité spécialisée doit être mise sur pied pour l'Ecole de culture générale qui doit devenir une école de maturité spécialisée et qui doit délivrer des titres qui ouvriront plusieurs portes à leurs détenteurs. Et ceci au plus vite afin d'éviter aux jeunes de notre canton de subir ce fameux jeu de l'oie en cas de changement d'orientation. Et les changements d'orientation peuvent se faire au moment où les gens se rendent compte que c'est peut-être plus les soins qui les intéressent que la radiologie ou vice-versa. La vraie question est donc pourquoi la HES-SO persiste-elle avec cette année préparatoire, alors que les HES alémaniques offrent des formations en 3 ans? Décidément les Romands sont vraiment plus bêtes que les Alémaniques, ils ont besoin de plus de temps pour acquérir les même compétences. Merci pour votre attention.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les intervenants et je souhaite répondre aux différentes questions. Il est vrai, comme l'a dit M^{me} la Députée Nicole Aeby-Egger, qu'il faut avoir de la patience en politique, elle m'avait déjà fait le reproche il y a deux ans de ne pas aller assez vite. Je souhaiterais dire qu'il faut savoir aussi attendre en politique et attendre que les décisions soient mûres pour être prises. Nous l'avons vu dans les deux ans qui se sont écoulés depuis la discussion du postulat lui-même à quel point le paysage et les exigences ont aussi été modifiés dans le domaine de la transition des formations santé-sociale vers des formations de niveau tertiaire. Notre pays connaît une grosse mutation de ce point de vue-là et, sans vouloir m'attarder, la question de l'année préparatoire à la HES vient

du fait qu'évidemment la HES en Suisse romande s'est ouverte bien avant la HES dans la partie alémanique et qu'elle construisait d'abord des diplômés en 4 ans pour le personnel infirmier qu'il a fallu réduire à 3 ans par la suite. Mais, et c'est bien la question pour laquelle il y a maintenant une certaine urgence, l'année préparatoire se terminera avec la rentrée 2009. Nous devons donc pouvoir trouver une solution et je l'ai toujours dit, nous trouverons la solution parce qu'elle est également nécessaire.

Vous me permettrez cependant de vous donner quelques informations qui me paraissent nécessaires pour comprendre la complexité de l'ensemble du dossier. Tout d'abord nos anciennes Ecoles de degré diplôme se sont transformées en Ecoles de culture générale. Cela concerne Fribourg, le Collège du Sud et le GYB. Fribourg et le Collège du Sud offrent 2 filières. Le choix est fait: c'est le domaine santé et c'est le domaine socio-éducatif. Nous avons d'ailleurs reçu le 14 mars dernier la reconnaissance pour ces certificats d'Ecole de culture générale qui sont désormais valables dans toute la Suisse. Nous avons même pu obtenir, grâce aux dispositions transitoires, une reconnaissance rétroactive au 1^{er} juin 2007 pour l'ensemble des dossiers. Mais nous ne les délivrerons, et c'est important de le dire, que dans les domaines santé et socio-éducatif. Nous ne les délivrerons pas dans d'autres domaines possibles comme la psychologie appliquée, communication et information, musique et théâtre ou art et design. Il s'agit aussi ici d'un choix stratégique que le Conseil d'Etat a fait pour la formation dans ces écoles en particulier.

Si le dossier des maturités spécialisées a pris du retard dans toute la Suisse, et je souhaite indiquer que nous ne prenons pas Fribourg en exemple, mais que nous indiquons Fribourg comme un exemple d'un canton qui a délivré la maturité spécialisée, c'est parce que nous nous sommes rendu compte que les modèles choisis n'étaient effectivement pas souhaitables en tant que tels. Nous voulons pouvoir avoir un modèle qui nous permet d'éviter des doublons ou alors de trouver des synergies avec les formations d'années préparatoires actuellement en cours à la Haute Ecole de santé et à la Haute Ecole pédagogique. Le député Guy-Noël Jelk l'a dit: il ne sera pas possible de maintenir l'année préparatoire dans ces deux Hautes Ecoles et en parallèle une voie autonome dans les écoles du secondaire II. Nous allons mettre en place des synergies, des collaborations et des partenariats pour utiliser au mieux les compétences que les deux écoles ont pu construire au cours des dernières années. Et puis nous devons encore intégrer le cas particulier du Gymnase intercantonal de la Broye qui doit répondre en plus à la réalité de deux cantons.

Trois groupes de travail sont prévus. Un s'est déjà mis au travail, c'est celui pour la maturité spécialisée santé. Nous voulons l'ouvrir pour l'année scolaire 2009–2010 et cela signifie que nous devons déjà prévoir un certain nombre d'éléments au budget 2009. Le groupe chargé de la maturité spécialisée travail social débutera son travail en mai prochain avec l'objectif d'une ouverture de la formation en 2009, en 2010 si nous n'arrivons pas. Nous avons plus de temps dans ce domaine-là parce qu'il n'y a jamais eu d'année prépa-

ratoire dans les Hautes Ecoles spécialisées ni dans les écoles professionnelles supérieures. C'était toujours une année en institution pour les élèves, donc la problématique est différente. Et pour le groupe de travail maturité spécialisée option pédagogique, nous commencerons le travail à l'automne avec pour objectif un début de formation en 2010. Et c'est grâce au rapport de ces groupes de travail que le Conseil d'Etat pourra ensuite définitivement faire ses choix et faire adopter les maturités spécialisées.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion urgente Louis Duc/Michel Losey (gens du voyage)¹

Prise en considération de l'urgence

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Vous m'autoriserez, M. le Président, en préambule, à faire amende honorable auprès des députés Bachmann, Collaud, Haenni, Gardon et Zadory d'avoir omis, bien involontairement je les assure, de les associer aux signataires de cette motion. J'ai une preuve irréfutable de ce que j'avance: M. le docteur Zadory n'est-il pas mon médecin personnel? (*rires!*) J'en assume seul la responsabilité et leur demande de ne pas m'en tenir rigueur. Comme quoi il n'y a pas que des erreurs de jeunesse, mais également de vieillesse et que mes collègues, tout aussi concernés et interpellés par cette situation, acceptent ce mea culpa de ma part.

Vous avez, Mesdames et Messieurs les Députés, le texte de cette motion pour laquelle nous demandons l'urgence. Pourquoi cette urgence? La situation qui prévaut actuellement avec les gens du voyage n'est plus acceptable. Des tensions sont à ce point palpables de la part des deux parties, gens du voyage et propriétaires ou riverains de terrains occupés sans aucun accord préalable, que le pire est à craindre.

D'ailleurs, récemment une caravane de ces gens de passage a été la cible de prédateurs, aujourd'hui, encore inconnus. Ces actes inacceptables sont bien le fait qu'il est urgent d'agir, de calmer le jeu, d'éviter qu'un jour on ait à déplorer un drame, de mettre à disposition des terrains, notamment équipés de sanitaires, avec un règlement adéquat, des redevances fixées, des exigences à respecter. Il ne s'agit en aucune manière de jeter le discrédit sur ces populations qui transitent sur notre territoire et y font halte. Il faut éviter en urgence que la situation se dégrade à un point tel qu'il serait regrettable que des règlements de comptes aux conséquences insoupçonnables soient à déplorer dans le court ou moyen terme, d'où l'urgence que nous sollicitons en invitant chaque député à la voter.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). L'accueil des gens du voyage est de longue date une préoccupation importante des collectivités publiques. J'aimerais tout de même commencer par vous rappeler que les Tziganes

¹ Déposée le 3 avril 2008, BGC p. 402.